

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE JEUDI 23 MAI 2024, À 11 H 50, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy, mairesse	Ville de Percé
M. Patrick Lebreux, maire suppléant	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 11 h 50, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

24-05-116-E

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

24-05-117-E

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2023 ont été déposés au conseil de la MRC en séance de travail du 23 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le dépôt des états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2023.

24-05-118-E

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2023 ont été déposés au conseil de la MRC en séance de travail du 23 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le dépôt des états financiers vérifiés de la Régie du transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2023.

24-05-119-E

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE (RITMRG) AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie au 31 décembre 2023 ont été déposés au conseil de la MRC en séance de travail du 23 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le dépôt des états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie au 31 décembre 2023.

24-05-120-E

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LES QUAIS – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le paiement de la facture numéro 2024-012 « Jacques Bénéard médiation + facilitation inc. » relativement au processus de médiation réalisé ce printemps concernant la gestion des matières résiduelles sur les quais, au montant de 8 737,39 \$, taxes incluses.

24-05-121-E

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC – ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION ET DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL 2024-2025

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé se doit d'adopter les priorités annuelles d'intervention et les politiques en matière de développement local et régional 2024-2025 relativement au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la révision annuelle des différentes politiques;

CONSIDÉRANT les paramètres de l'entente relative au Fonds local de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT les modalités de gestion des Fonds locaux d'investissement (FLI) en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte les priorités annuelles d'intervention et les politiques en matière de développement local et régional 2024-2025 qui incluent :

- la politique de soutien aux entreprises;
- la politique de soutien aux organismes et aux projets structurants;
- la politique d'investissement pour le Fonds local d'Investissement (FLI) et le Fonds local de Solidarité (FLS).

24-05-122-E

ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES DU COMITÉ SIGNATURE INNOVATION (CSI)

CONSIDÉRANT les interventions de la MRC du Rocher-Percé en matière de développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT les fonds publics qui lui sont confiés;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé se doit d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du comité signature innovation (CSI);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le présent code d'éthique applicable aux membres du comité signature innovation (CSI).

24-05-123-E

AÉROPORT – REMPLACEMENT D'UN RÉSERVOIR DE CARBURANT – OCTROI DE CONTRAT

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat à « Aviation fuel services » pour remplacement d'un réservoir de carburant 100 LL d'une capacité de 15 101 litres à l'aéroport, et ce, pour un montant de 44 800 \$, installation et taxes en sus.

24-05-124-E

AÉROPORT – AMÉNAGEMENT D'UNE DALLE DE BÉTON – OCTROI DE CONTRAT

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat à « M.D Déneigement » visant l'aménagement d'une dalle de béton pour un réservoir à carburant à l'aéroport du Rocher-Percé, et ce, pour un montant maximum de 19 250 \$, taxes en sus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

24-05-125-E

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 12 h 07.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière